

# Urbanisme : vos démarches peuvent se faire en ligne

**Pays de Fayence** La communauté de communes a mis en place la plateforme « Demat'ads », désormais opérationnelle.

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier, les demandes d'autorisation d'urbanisme se font en ligne.

Désormais, la ComCom du Pays de Fayence (CCPF) est le service instructeur de toutes les demandes déposées dans les neuf mairies du territoire. Pour simplifier la démarche des usagers, la CCPF leur propose de déposer leur dossier depuis leur domicile via la plateforme « Demat'ads ».

Ce programme de dématérialisation des autorisations d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics et s'inscrit dans une démarche obligatoire introduite par la loi Elan <sup>(1)</sup>.

## Des avantages

Plus simple : le demandeur est aidé dans la création de son dossier et peut le faire 24 h/24 et 7 j./7. Plus rapide, économique et écologique : le pétitionnaire n'a plus à supporter les frais d'impression, postaux et gagne du temps sur le traitement de son dossier. Qui s'occupe des demandes : mairie ou



**Les mairies restent les interlocutrices des demandeurs d'un projet d'urbanisme.**

(Photo C. Go.)

intercommunalité ? Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, construction ou agrandissement du bien, aménagement d'une piscine, d'un garage, d'une clôture ou la demande d'un certificat d'urbanisme, les mairies restent les interlocutrices des demandeurs, que le dossier soit déposé en papier ou en ligne. Si l'instruc-

tion de ce dernier est assurée par le service urbanisme de la CCPF, seuls les maires restent les signataires de ces autorisations.

Comment faire ? Étape 1 : se rendre sur <https://paysdefayence.geosphere.fr/guichet-unique> « mon espace usager » pour créer son compte. Étape 2 : compléter le formulaire à l'aide du

guide pas-à-pas. Étape 3 : télécharger les différentes pièces du dossier (plans, photos, documents annexes). Étape 4 : valider le dossier.

**C. GO.**

1. Établie en novembre 2018, la loi Elan sur la copropriété et le conseil syndical a pour but de simplifier et de faciliter le droit à la copropriété grâce à des évolutions concernant le logement, la numérisation des procédures et l'aménagement.